

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-461
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 336 324 \$ EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 10 avril 2018, le règlement numéro 2018-461;

QUE le règlement numéro 2018-461 a pour objet et conséquence de décréter un emprunt de 336 324\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 août 2018;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 3^e jour du mois d'août 2018.

Me Karen Loko
Greffière